



**Monsieur le Ministre de la Transition  
Ecologique et Solidaire  
Hôtel de Roquelaure  
246, Boulevard Saint Germain  
75 007 Paris**

A Labessette, le 8 octobre 2018

**Objet : Demande de classement du silure glane comme espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques**

Monsieur le Ministre,

Un des objectifs des associations suivantes : Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique (AIDSA), Association de Défense de l'Environnement de la Commune de Labessette (ADEL), Association Protectrice du Saumon (APS), Fédération Départementale des Associations pour la Nature et l'Environnement Cantal (FDANE), Fédération Départementale de l'Environnement et de la Nature Puy de Dôme (FDEN), Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE), est d'être des « lanceurs d'alertes ». Aujourd'hui, ces associations veulent vous faire part de leurs inquiétudes concernant la prolifération constante du silure glane.

Historiquement présent sur notre territoire, le silure glane avait disparu avant l'ère quaternaire. Ayant recolonisé ce territoire, ce poisson super-prédateur qui peuple depuis des années les fleuves, rivières et lacs de France, est en train de prendre le pas sur toutes les autres variétés de poissons traditionnelles. Jusqu'à ces dernières années, notre faune aquatique était diversifiée, elle comptait nombre de poissons migrateurs tels les saumons, aloses ou lamproies ainsi que des poissons sédentaires : le brochet, le sandre, la perche. Cela constituait une biodiversité tant appréciée des pêcheurs amateurs et professionnels.

Malheureusement, cet équilibre est fragilisé : de nombreuses études scientifiques sur le milieu aquatique et notamment la thèse de Guillaume Mathieu, Docteur Vétérinaire, présentée en 2012 à l'Université Paul Sabatier de Toulouse, démontre que le silure dégrade le milieu aquatique.

En effet, nous constatons aussi dans les eaux de nos territoires que la situation devient plus que préoccupante. Le silure provoque des déséquilibres observés par de nombreux pêcheurs, de moins en moins de sandres, brochets et perches sont pêchés dans la retenue de Bort les Orgues, ce sont les principales espèces de son régime alimentaire.

Par ailleurs, le silure est régulièrement observé, il peut atteindre jusqu'à 3 mètres de longueur et peser plus de 100 kilogrammes. Son cycle de reproduction est très dynamique, et vit 20 ans en moyenne.

En conséquence, ce poisson qui est aussi cannibale, à force de décimer toutes les espèces aquatiques ainsi que les poules d'eau, canards et oiseaux, pourrait devenir dangereux pour certaines pratiques nautiques humaines.

Nous sommes conscients que l'éradication de cette espèce ne paraît pas possible, de même que nous ne pouvons faire cesser l'activité de pêche, mais des actions peuvent malgré tout être menées, grâce à la législation existante.

En considération de la réglementation (article L 432-10 du code de l'environnement), nous vous demandons de prendre des mesures adaptées à une situation actuelle très détériorée en classant le silure glane dans la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques. Il conviendrait que toute prise de silure vivant ne soit pas relâchée, qu'il soit retiré dans les passes à saumon et que tout transport de ce poisson vivant soit interdit, ou toutes autres mesures que vous jugerez utiles afin d'en limiter le nombre.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande plébiscitée par de nombreuses personnes comme le témoigne cette pétition signée par plus de 4 000 citoyens à ce jour dont 23 maires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Marc Saumureau,  
Président de la FRANE  
Représentant des associations



**ADEL** - Association de Défense de l'Environnement, de protection des rives et paysages de Labesette  
W633001236 – Président : M. Claude COUSSERAND.

**AIDSA** – Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique – [aidsa@free.fr](mailto:aidsa@free.fr) - Président : M. Jean ALLARDI.

**APS** - Association Protectrice du Saumon - 14 rue Poncillon - 63000 Clermont-Ferrand  
06 8987 4123 – Président : M. Louis SAUVADET.

**FDEN 63** - Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme, Centre associatif beaumontois – 23 rue René Brut – 63 110 Beaumont – [ass.fden@laposte.net](mailto:ass.fden@laposte.net) – Président : M. René Boyer.

**FDANE 15** – Fédération Départementale des Associations pour la Nature et l'Environnement Cantal - Local LPO, Maison des associations - Place de la Paix - 15000 Aurillac [fdanecantal@gmail.com](mailto:fdanecantal@gmail.com) – Président : M. Jean-François MADELPUÉCH.

**FRANE** – Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement  
W632000981 - 23 rue René Brut – 63 110 Beaumont – 04 73 61 47 49 - [asso.frane@orange.fr](mailto:asso.frane@orange.fr) – Président : M. Marc SAUMUREAU.

Pièces jointes : deux fichiers et une annexe

- Un fichier électronique PDF issu du site CyberActeurs
- Un fichier électronique PDF numérisation des pétitions papier
- Une annexe - Collectivités locales et représentants institutionnels

Copie adressée à :

- M. Nicolas Hulot, Fondation pour la Nature et l'Homme
- Mme Barbara Pompili, députée de la Somme et présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire